

Devenir Administrateur au Crédit Agricole Centre Loire



I/ Le rôle de l'administrateur

Etre le représentant des sociétaires et clients du Crédit Agricole Centre Loire tout autant que le représentant local du Crédit Agricole.

L'administrateur est à l'écoute des attentes et remarques des sociétaires et clients du Crédit Agricole Centre Loire tout en restant prudent sur les réponses techniques à y apporter.

Il relaie fidèlement et avec objectivité ces informations au Conseil d'administration afin qu'elles donnent lieu à des débats constructifs et qu'elles soient transmises aux interlocuteurs de la Caisse régionale (agences, services des sites, Direction, Conseil d'administration). Il est à ce titre en droit d'attendre un retour sur la suite donnée aux informations délivrées.

Dans l'autre sens, il informe les clients sociétaires sur la stratégie et les résultats de l'entreprise.

Il obtient la confiance des sociétaires en étant le garant du respect de leur intérêt et des statuts de la caisse locale. A ce titre, il peut être sollicité dans la réflexion sur la politique de la Caisse régionale ou sur les offres de produits et services (groupe sociétaires test).

Etre un acteur majeur du développement local au niveau économique et social.

L'administrateur est un acteur engagé, attentif à son environnement et aux enjeux locaux d'aujourd'hui et de demain. Il œuvre au développement économique du secteur de compétence de sa Caisse locale, notamment en participant à l'organisation et au déroulement des projets de développement initiés par elle ainsi que par les autres acteurs intervenants sur le territoire.

Il s'implique et participe activement aux réunions organisées par la Caisse locale

Son ancrage local, son expérience professionnelle et les responsabilités externes exercées par l'administrateur lui donnent des compétences dans bon nombre de domaines (politique, associatif, professionnel, territorial, relationnel...) Par ses compétences et sa mémoire locale du Crédit Agricole, l'administrateur est en mesure d'apporter un éclairage économique et social aux sujets concernant le territoire de la Caisse locale.

II/ Les missions de l'administrateur

En étant un acteur opérationnel au sein de la caisse locale, il participe aux conseils d'administration, à l'Assemblée générale, il organise la veille économique et participe aux Comités des prêts* de la Caisse locale.

S'il le souhaite l'administrateur peut devenir « Administrateur référent »

Au sein de son Conseil, il épaula ainsi le Président de la Caisse locale dans des domaines du type :

- ▶ veille économique et sociale
- ▶ détection d' «Initiatives locale»
- ▶ solidarité (Microcrédit et accompagnement Passerelle)
- ▶ installation jeunes agriculteurs
- ▶ organisation logistique de l'Assemblée générale
- ▶ communication et Internet / Extranet

Il bénéficie en retour d'une animation Centre Loire dans l'accomplissement de sa mission d'administrateur référent.

Etre représentant du Crédit Agricole et de son image

Représentant sa Caisse locale, l'administrateur véhicule l'image de marque du Crédit Agricole de Centre Loire avec discernement. Il s'implique dans les actions conduites et participe aux projets et manifestations qui dynamisent son territoire. Il contribue activement à la préparation, à l'animation des Assemblées générales, ainsi qu'aux opérations d'animation du sociétariat. Il invite les sociétaires de son entourage à y participer. L'engagement de l'administrateur envers le Crédit Agricole Centre Loire est un choix réfléchi et librement consenti qui lui confère des droits et des devoirs.

**Comité des prêts : La Politique Crédits de la Caisse Régionale donne aux administrateurs de Caisses locales des pouvoirs d'avis et ou de décision sur les prêts. En s'appuyant sur l'analyse financière portée par l'agence, l'administrateur peut enrichir l'analyse du dossier en matière de pronostic de réussite. Le Comité se tient au rythme nécessaire pour accompagner l'activité crédit.*

Les droits de l'administrateur élu

Information : L'administrateur reçoit une information régulière et privilégiée sur la politique de la Caisse régionale, la conjoncture économique et financière, l'activité et les projets du Crédit Agricole Centre Loire, l'actualité du Groupe.

Formation : Il bénéficie d'une formation adaptée correspondant à ses responsabilités au sein de la Caisse locale. Il acquiert des connaissances sur l'histoire, les valeurs et l'organisation du Crédit Agricole, les grandes évolutions structurantes de son environnement, le fonctionnement de la Caisse régionale et des Caisses locales. Des connaissances plus techniques, du type politique risques crédits de la Caisse régionale, lui sont également proposées.

Appui logistique : Dans les différents projets conduits par la Caisse locale et pour la tenue des réunions et de l'Assemblée générale, les administrateurs bénéficient d'un soutien logistique et de l'accompagnement du Service Développement du Mutualisme.

Elections : Chaque année à l'issue de l'Assemblée générale, l'administrateur élit le Président et le bureau de sa Caisse locale et peut être élu à ces fonctions.

A noter : Incompatibilités

Un sociétaire ne peut être administrateur :

- ▶ S'il a 65 ans
- ▶ S'il assume des responsabilités dans un autre organisme directement concurrent
- ▶ S'il est salarié du Crédit Agricole.

Les devoirs de l'administrateur élu

Réserve, confidentialité et partage des valeurs : Le Crédit Agricole Centre Loire est soucieux de préserver son image à l'extérieur et les administrateurs sont donc soumis à une obligation de réserve et de confidentialité. L'administrateur se doit de respecter le secret professionnel (Article L 511- 33 du Code Monétaire et Financier). Il doit être objectif dans toutes ses prises de décisions.

Client et sociétaire : L'administrateur a des droits identiques à ceux d'un client sociétaire du Crédit Agricole Centre Loire. Ses comptes bancaires répondent aux mêmes règles de fonctionnement que ceux de la clientèle.

Engagement et assiduité : Il doit se rendre disponible pour participer aux différentes réunions telles que celles du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, qui animent la vie de la Caisse locale, ainsi qu'aux formations nouveaux élus.